

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 décembre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriaty DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Daniel NAVARRO - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND représenté par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Dominique DELOURS représenté par Véronique PRADEL - Jean-Claude GAUDIN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Laurence LUCCIONI représentée par Didier ZANINI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Claude VALLETTE représenté par Maxime TOMMASINI.

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

POR 002-616/14/CC

■ Approbation des redevances d'occupation du Domaine Public Maritime Portuaire et prestations annexes pour l'année 2015
DIPOR 14/12320/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'occupation des terrains et plans d'eau situés sur le domaine public portuaire transféré à la Communauté Urbaine, ainsi que les prestations annexes, donnent lieu au paiement de redevances par les usagers dont les barèmes et les montants sont fixés annuellement par la Communauté Urbaine après consultation du Préfet et des conseils portuaires. Ces tarifs sont exprimés en euros hors taxe. Afin de contribuer à l'équilibre budgétaire des ports communautaires, il est proposé de poursuivre la politique d'harmonisation tarifaire.

Cette démarche vise à établir une cohérence tarifaire en fonction de la typologie des ports, sachant que trois catégories se dégagent : les grands ports avec la particularité de l'insularité du Frioul qui justifie une décote, les petits ports et les petits ports saisonniers. Les augmentations proposées pour 2015 permettront de contribuer à l'équilibre du budget annexe des ports.

Postes à flot individuels en régie directe: 2 % sauf Carry et Sausset nouveau port : 0%
Terre-plein bâti et non bâti à caractère commercial ou associatif: 2 % en moyenne
Terre-plein bâti et non bâti à caractère d'habitation : 7%
Terrasses Vieux-Port : 7%
Autres redevances (carénage, manutentions, remorquage...): 2 % en moyenne

L'activité des bateaux de promenades s'étant développé fortement, un tarif pour l'embarquement et le débarquement des passagers a été créé.

Les redevances appliquées aux sociétés nautiques et aux usagers des délégataires augmentent en fonction d'une formule contractuelle.

Monsieur le Préfet a dûment été saisi de ces redevances pour avis.

De même, l'ensemble de ces redevances a été présenté lors des conseils portuaires des 1er et 2 décembre ; les observations émises ont été prises en compte notamment celles concernant les professionnels du nautisme qui affrontent un contexte économique difficile.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Ports Maritimes ;
- Le Code des Transports ;

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014

- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est compétente de plein droit en matière de gestion des ports de plaisance ;
- Qu'il convient d'adopter les redevances du domaine public portuaire relevant de la compétence de la Communauté Urbaine ;
- Les avis émis par les conseillers portuaires lors des instances des 1^{er} et 2 décembre 2014..

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées pour l'année 2015 les redevances d'occupation du domaine public portuaire et prestations annexes applicables dans l'ensemble des ports communautaires ci-annexées.

Article 2 :

Les recettes seront constatées au budget annexe des ports :

Nature 701 : vente de produits finis et intermédiaires
Nature 706 : prestations de service
Nature 7083 : locations diverses
Nature 70851 : ports – redevances d'occupation domaniale
Nature 70852 : port – aire de carénage
Nature 70853 : port – stationnement de navires
Nature 70854 : port – remorquage
Nature 7088 : autres produits d'activités annexes
Nature 751 : redevances, concessions, brevets, droits
Nature 757 : redevances versées par les fermiers et concessionnaires

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Ports et espace maritime

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Ports et espace maritime

Claude PICCIRILLO

Guy PONTOUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Décembre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 22 décembre 2014